

Les adolescents à difficultés multiples, dits «incasables»

Les enfants, adolescents et jeunes adultes ayant fait l'objet de placements souvent multiples et pour lesquels les solutions institutionnelles sont inadaptées ou inopérantes, sont souvent qualifiés de manière abusive d'« Incasables » ou de « cas lourds ». L'«incasabilité» reste une énigme tant elle est souvent le signe d'une « souffrance maltraitée ».

Or c'est non seulement la complexité de leurs situations, aux frontières de la déliaison et de formes contemporaines de souffrance, mais aussi l'organisation institutionnelle autour de ces jeunes, qui provoquent ces difficultés.

D'enfants considérés comme « en danger » au début de leurs parcours de vie, ils deviennent des adolescents ou des jeunes adultes « dangereux ».

Durée : 2 jours

Public : Tous professionnels

Objectifs

- Connaître les missions, les logiques d'action et les limites d'intervention des structures concernées dans les différents champs (sanitaire, social, médico-social)
- Prendre en compte la complexité et améliorer la compréhension des situations des jeunes concernés
- Construire une culture et un langage communs entre le sanitaire et le social, le médical et l'éducatif
- S'approprier des processus collaboratifs pour traiter les situations rencontrées.

Contenus

- Connaissance du public accueilli : troubles psychiques, états limites, conduites à risque, troubles de la conduite et du comportement, troubles cognitifs
- Cadre conceptuel : la parentalité ; l'approche psychanalytique, systémique, et environnementale ; la théorie de l'attachement
- Cadre législatif, réglementaire et inter-institutionnel du champ social et médico-social : loi sur la protection de l'enfance de 2016, loi sur le handicap psychique de 2005, loi HPST de 2009
- Méthodologie de la coopération interinstitutionnelle autour de la problématique des adolescents à difficultés multiples entre acteurs du care et du cure
- Accès à la santé tant sur le plan somatique que psychique.